



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 18 JANVIER 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 janvier à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Sébastien BONNEAU, Isabelle GRENÉ, Aurélie NICOLET, Michèle DELÊTRE, Erwan COLLIN, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Sébastien BONNEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 15 novembre 2022

1. Approbation du compte de gestion 2022
2. Approbation du compte administratif 2022
3. Remplacement du membre suppléant au GCSMS

Questions diverses :

Préparation du budget 2023

Repas des aînés 2023

Action auprès des jeunes

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h40 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 15 novembre 2022. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Approbation du compte de gestion 2022

Madame la Présidente expose qu'après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2022

Madame la Présidente expose que le compte administratif du budget du CCAS 2022 qui s'établit ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévus :	-
	Réalisé :	-
Recettes	Prévus :	-
	Réalisé :	-
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus :	5 050
	Décision modificative 1 :	1 000
	Réalisé :	4 839,75
Recettes	Prévus :	5 050
	Décision modificative 1 :	1 000
	Réalisé :	6 050
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-
Fonctionnement :		1 210,25
Résultat global :		1 210,25

Madame la Présidente donne la parole à Willy RZEPKA.

Hors de la présence de Madame la Présidente, et, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide de :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Remplacement du membre suppléant au GCSMS

Madame la Présidente expose que,

Vu la délibération n°2019_06_24_01 en date du 24 juin 2019 actant l'adhésion du CCAS de la commune de Montroy au groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) PART'AGES dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile ;

Considérant la délibération n°2020_10_29_02 en date du 29 octobre 2020 désignant Viviane COTTREAU-GONZALEZ membre titulaire et Aurélie NICOLET membre suppléant du GCSMS ;

Il convient aujourd'hui de procéder au remplacement du membre suppléant et il est proposé la candidature de Jean GONZALEZ.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- désigner Monsieur Jean GONZALEZ suppléant au GCSMS.

Questions diverses :

Préparation du budget 2023

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre / article	Chapitre / article en M57	Désignation	Réalisé 2022	budget 2023
. 011		Charges à caractère général	4262,35	2700
60623		Alimentation		
611	611	Prestation de service	1000	2700
6182		Documentation général et technique		
6232		Fêtes et ceremonies	3262,35	
6236		Catalogues et imprimés		
6238		Divers		
6281		Concours divers		
. 012		Charges de personnel frais assimilés	152,00	500,00
6451	6450	Cotisation Urssaf	152	500
6458		Cotisation organismes sociaux		
. 65		Autres charges de gestion courante	425,4	800
6532		Frais de mission		
6558	6558	Autres contributions obligatoires (GCSMS)	425,4	800
				Budget total
			4839,75	4000

Dépenses d'investissement :

Chapitre / article	Chapitre / article en M57	Désignation	Réalisé 2022	budget 2023
. 74		Dotations subventions participations	3571,00	2789,75
7473		Département	1000	
7474	74748	Commune	2571	2789,75
. 77		Produits exceptionnels	0	0
7713		Libéralités reçues		
. 002		Excédent de fonctionnement reporté	2479	1210,25
. 002	.002	Excédent de fonctionnement reporté	2479,00	1210,25
				réalisé total
			6050	4000

Repas des aînés 2023

Jean GONZALEZ présente 3 devis pour une animation musicale. Le devis retenu est celui de Manue et Gio à 600€. Le Conseil d'administration propose encore Cousin traiteur pour cette année.

Action auprès des jeunes

Isabelle GRENE propose des thématiques possibles à aborder avec les jeunes lors d'une soirée débat telles que la souffrance psychique ou le rapport à son image via les réseaux sociaux notamment. Erwan COLLIN précise que nous sommes dans une petite commune et que le regard des autres est important et moins anonyme que dans une grande ville et les jeunes n'oseront peut-être pas se déplacer dans une réunion.

Le Conseil d'administration propose une animation pour les jeunes lors de l'inauguration du city stade en invitant des associations de prévention avec des stands. Il faudra travailler avec PAPJ pour mobiliser les jeunes et savoir s'ils peuvent organiser un tournoi de foot et/ou basket. Sébastien BONNEAU et Isabelle GRENE prendront contact avec Aurélie de PAPJ pour en discuter. La date retenue pourrait être le 1^{er} samedi des vacances de la toussaint.

La date du prochain CCAS est fixée au jeudi 30 mars à 19h30 pour le vote du budget 2023 notamment.

La séance est levée à 20h45.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Présidente




Sébastien BONNEAU
Secrétaire de séance

